



M.R.C.R

mini racing club reignier

FICHE D'ADHESION 2019

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Tel (portable de préférence) :	E-Mail
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Numéro de licence (Si déjà licencié FFVRC) :	Thermique <input type="checkbox"/> Electrique <input type="checkbox"/>
Je reconnais avoir pleinement pris connaissance du règlement intérieur du club qui m'a été remis et j'accepte de m'y conformer sans aucune réserve.	
Date et signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)	

Pour les mineurs, autorisation parentale obligatoire :

Je soussigné.....en tant que tuteur légale, autorise mon fils/ma fille.....à s'inscrire à l'association sportive dénommée MRCR sous mon entière responsabilité.

Signature : (précédée de la mention «lu et approuvé ») Date de naissance du mineur :

Adhésion CLUB 2019 €	(Actif, Non Actif,Accompagnateur.....)
Licence FFVRC (obligatoire)€	(loisir, ligue,nationale.....)
TOTAL€	Chèque à l'ordre de MRCR

3 Chèques de caution de 40€ à l'ordre de MRCR pour les membres ACTIFS

Inscriptions a retourner à
Grégory PORCHIER 5 clos bellevue 74960 MEYTHET
minoracingclubreignier@gmail.com
Tel pour plus d'infos 06780235

TARIFS Adhésions club MRCR et LICENCES FFVRC



du 01.01.2019 au 31.12.2019

Adhésion **MEMBRE ACTIF 65€**

Le membre actif est une personne qui s'implique dans la vie du club. Il s'engage à participer au moins à trois jours (+/- 7 heures) ou 6 1/2 journées durant l'année pour travaux divers, préparation course (avant, pendant et après), tontes pelouses, peinture.....

3 chèques de caution de 40€ sont à remettre avec l'inscription (à l'ordre de MRCR). Ils seront rendus en main propre à chaque participation aux journées travaux ou encaissés en fin d'année.

Adhésion **MEMBRE NON ACTIF 190€**

Le membre non actif est une personne qui ne souhaite pas s'impliquer dans la vie du club mais simplement utiliser les infrastructures du club.

Adhésion **MEMBRE ACCOMPAGNATEUR ACTIF 20€**

Concerne surtout le ou les parents qui viennent faire rouler leur enfant. En sachant que l'enfant doit aussi prendre une cotisation. Pour cette cotisation la pratique du modèle réduit est interdite Voir **formule famille**. idem 3 chèques de caution de 40€ (à l'ordre de MRCR) pour les travaux.

Adhésion **MEMBRE ACCOMPAGNATEUR NON ACTIF 40€**

Concerne surtout le ou les parents qui viennent faire rouler leur enfant et qui ne veulent pas s'impliquer dans le club. En sachant que l'enfant doit aussi prendre une cotisation. Pour cette cotisation la pratique du modèle réduit est interdite. Voir **formule famille**

Adhésion **FORMULE FAMILLE**

Pour la formule famille, l'inscription d'un adulte est indispensable (Membre accompagnateur) et ensuite l'inscription de chaque enfant sera de 10€ + le prix de la licence **FFVRC pour chaque inscrit**.

Exemple : un parent **adhésion 20€** ou **40€** (membre accompagnateur) + un enfant 10€ et ensuite pour les licences parent **accompagnateur 17€** ou **organisateur 20€** + un enfant Licence **loisir 24€** ou **national jeune 27€**.

+



Licence **Accompagnateur 17€**

Cette licence est destinée aux personnes adhérentes à un club affilié FFVRC. Elle est obligatoire pour les ramasseurs, les mécaniciens et circuler dans la zone de course.

Licence **Organisateur 20€**

Elle s'adresse aux bénévoles qui souhaitent participer à l'organisation des compétitions de leur club. Elle permet de rouler dans son club et d'accéder aux zones de course. Elle ne permet pas de rouler en compétition, ni en démonstration.

Licence **Loisir 24€**

Cette licence est dédiée à une pratique loisir de la voiture / Moto / Mini rc.

Elle permet aussi de participer aux manifestations amicales, démonstrations et accéder aux zones de course.

Licence **Nationale jeune 27€**

Elle est dédiée aux jeunes pilotes de moins de 16 ans, elle leur permet de participer à tous les championnats fédéraux de tous niveaux, aux grands prix EFRA, et aux manifestations amicales.

Licence **Ligue adulte 41€**

Elle est dédiée aux pilotes qui souhaitent participer aux courses de Ligue Open /Promotion. La licence ligue est le premier niveau de compétition.

REGLEMENT INTERIEUR MRCR 2019



DU 01.01.2019 AU 31.12.2019

- **ARTICLE 1 les membres**

Ils doivent être obligatoirement adhérents de MRCR afin de pouvoir accéder aux infrastructures. Si une personne désire inviter un ami ou une autre personne adhérente à un autre club, le bureau devra en être averti. Toutes personnes n'ayant pas de licence, n'aura pas le droit d'être sur la piste pour le ramassage ou autre. Notre loisir est amusant mais dangereux. Si toutefois un accident doit arriver le bureau se décharge de toute responsabilité. Les membres impliqués seront remerciés et n'auront plus accès aux infrastructures. **(EXCLUSION DEFINITIVE sans avertissement)**

- **ARTICLE 2 adhésion et cotisation**

Pour être adhérent, une demande d'adhésion doit être remplie avec la cotisation annuelle acquittée. Le montant des cotisations est fixé lors de l'assemblée générale ainsi que le montant des chèques de caution. Une licence **FFVRC** est obligatoire. Ensuite le code du cadenas vous sera communiqué pour avoir accès à la piste.

- **ARTICLE 3 horaires d'accès**

Il est précisé que s'agissant d'une activité bruyante surtout les voitures thermiques, **les horaires doivent être impérativement respectés (rodage moteur compris) ainsi que les semaines de roulage. Semaines en rouge interdit pour les thermiques.** Un calendrier de l'année est disponible sur le site mrcr, sur la page facebook et affiché à la cabine de comptage. Les voitures électriques n'ont pas de restrictions au niveau des horaires et des semaines. Si toutefois certains ne respectent pas les horaires et les semaines, nous en serons avertis par le voisinage (qui est très pointilleux) qui a mes coordonnées. Les adhérents impliqués seront remerciés et n'auront plus accès aux infrastructures **(EXCLUSION DEFINITIVE sans avertissement)**.

- **ARTICLE 4 utilisation et entretien**

En cas de travaux, la piste sera fermée. La pratique de notre activité est liée à l'état de la piste et de son entretien. Pour cela des journées travaux seront organisées afin de permettre à tous les membres de bénéficier d'une structure propre agréable à utiliser. Vous serez averti par **sms facebook et sur le site MRCR**. Les personnes ayant souscrit une **adhésion ACTIF** doivent s'engager à être présent. A chaque journée travaux (ou 2 1/2 journée), les chèques de caution seront remis en main propre. **Les chèques de caution restants à l'assemblée générale fin novembre seront encaissés sans avertissement.**

- **ARTICLE 5 radiation ou démission des adhérents**

Chaque adhérent devra s'engager à respecter les statuts, le règlement intérieur de l'association. Les démissions ou exclusion définitive ne peuvent donner lieu à un remboursement de tout ou en partie de la cotisation payée qui reste entièrement acquise à MRCR.

- **ARTICLE 6 approbation et modification du règlement intérieur**

Le règlement intérieur est établi et ne peut-être modifié que par l'assemblée générale. Le règlement intérieur à la même force obligatoire pour les membres que pour les statuts. Ce règlement intérieur doit être portée à la connaissance de tous les membres adhérents de MRCR, une signature de chacun des membres adhérents attestera qu'il en a pris connaissance.

Le règlement n'est pas très compliqué, je remercie les membres de MRCR de le faire respecter. Nous sommes là pour nous amuser et partager. A bientôt sur la piste

Prénom.....Nom.....

Le / /2019

Signature avec la mention « **lu et approuvé** »

A retourner avec la fiche d'adhésion